

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, certifie que la délibération n°23/12/352 du Conseil Métropolitain en date du 21 décembre 2023 concernant les justifications sur la non-nécessité de soumettre à une évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Valette-Du-Var a été approuvée et affichée le 29 décembre 2023 et ce pendant un mois au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au 107 Boulevard Henri Fabre à TOULON.

Fait à Toulon, le 30/01/2024

**Par délégation
pour le Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée**

**Le Directeur Général Adjoint des Services
Madame Christine MORICE**

